

REPUBLIQUE MALAYSIENNE DU MALAYSIEN

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PROTECTORAT SOCIAL

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

62/1358 du 22/II/1982

LECRET N° /MINS.SGSP.DAF/89

portant reclassement et nomination de Monsieur
GOM Felix, Technicien Sanitaire de 4° échelon
des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des
Services Sociaux (Santé Publique).

LE PREMIER MINISTRE, CHIEF DU GOUVERNEMENT.

(/IS.S :

/u la Constitution du 3 Juillet 1979 ;

/u la loi 25/80 du 13.11.1980 portant amendement de l'article 47
de la Constitution du 3 Juillet 1979 ;

/u la loi 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des Fonction-
naires ;

/u l'arrêté n° 2087/ET du 21.6.1958 fixant le règlement sur la
solde des Fonctionnaires ;

D.B.

/u le décret 62/195/ET du 5.7.1962 fixant la hiérarchisation des
diverses catégories des cadres ;

/u le décret 62/130/ET du 9.5.1962 fixant le régime des rémuné-
rations des Fonctionnaires ;

/u le décret 62/197/ET du 5.7.1962 fixant les catégories et hié-
rarchies des cadres créés par la loi 15/62 du 3.2.1962 portant statut
général des Fonctionnaires ;

D.C.F.

/u le décret 62/198/ET du 5.7.1962 relatif à la nomination et à
la révocation des Fonctionnaires des cadres de l'Etat ;

/u le décret 65/50 du 16.2.1965 fixant le statut commun des ca-
dres Administratifs de la Santé Publique ;

/u le décret 67/50 du 24.2.1967 réglementant la prise d'effet
du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nomina-
tions, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements notamment
en son article 2 ;

/u le décret 74/70 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les
dispositions du décret 62.196/ET du 5.7.1962 fixant les échelonnements
indiciaires des Fonctionnaires ;

/u le décret 79/151 du 4.4.1979 portant nomination du Premier Mi-
nistre, Chef du Gouvernement ;

/u le décret 80/644 du 20.12.1981 portant nomination des Membres
du Conseil des Ministres ;

/u le rectificatif 81/016 du 26.1.1981 au décret 80/644 du 20.12.
1981 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

/u le décret 81/017 du 26.1.1981 relatif aux intérim des Membres
du Gouvernement ;

/u l'arrêté n° 00222/MS.S.SGSP.DAF du 24.1.1978 portant promotion
à trois (3) ans au titre de l'année 1977 des Fonctionnaires des cadres de
la catégorie A, hiérarchie II des services Sociaux (Santé Publique) ;

/u l'arrêté n° 7650/HJT.DST.DOTCE du 10.12.1974 autorisant Mon-
sieur GOM Felix, Technicien Sanitaire à suivre un stage de formation à
l'Université Descartes de Paris (France) ;

/u le Certificat de reprise de service n° 332/DST du 19.5.82 ;

/u la lettre n° 2579/SGSP.DST du 7.7.1982 du Directeur des Ser-
vices Administratifs et Financiers transmettant le dossier de l'intéressé ;

/u la demande de l'intéressé en date du 6.7.1982 ;

/u le décret n° 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des
avancements des Agents de l'Etat ;

.../...

ARTICLE 1^{er}.-En application des dispositions du décret 85/50 du 16.2.1965 susvisé, Monsieur GILLI Félix, Technicien Sanitaire de 4^e Echelon, indice 94 des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des Services Sociaux (Santé Publique), titulaire du Diplôme de Docteur de 3^e Cycle en Etudes Urbaines, délivré par l'Université de Paris (France) est reclassé à la catégorie A, hiérarchie I, et nommé par assimilation au grade d'Administrateur de Santé de 3^e Echelon, indice 1010 AGC= néant.

ARTICLE 2.-L'intéressé qui bénéficie d'une bonification de deux (2) échelons, est nommé au 5^e Echelon de son grade, indice 1240.

ARTICLE 3.-Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 15.5.1982, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au JORF et communiqué partout où besoin sera./-

BRASZAVELLE, LE 22 Novembre 1982

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Santé et des
Affaires Sociales,

Pierre-François BOUSSOUKOU - BOUTE.

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,

Bernard GOMBO MATSICHA.

Gélon Louis SELVAIN - GOMA.

Le Ministre des Finances,

Itih Gasetumba LAKOUNZOU.

REPLACEMENTS :

JORF	1
JORF/DEF	2
D.B.	2
J.C.F.	2
M.S.A.S.	3
EGST	3
POSSIER	3
INTERESSE	1
SGCH/DC	2